

TREIZIEME ANNEE—N° 240

MONTREAL, LUNDI 16 AOUT 1897

A L'HOTEL DE VILLE

Le cas du jeune défalcataire LA RECEPTION A SIR WILFRID LAURIER

La question de l'hôpital civique

Comme la "Presse" l'a déjà annoncé, c'est cette après-midi, qu'a lieu la séance du conseil de ville, la question de l'hôpital civique doit se régler définitivement.

Le comité des finances aura aussi une séance, pour régler le cas du jeune défalcataire d'après la décision dont nous avons déjà parlé.

PIQUE-NIQUE DES MAITRES-PLOMBIEURS

A Sainte-Rose

Le premier pique-nique annuel de l'Union des Maîtres Plombiers et Poseurs d'appareils à vapeur, de Montréal, et des environs, a eu lieu, samedi, à Ste-Rose, et a été un véritable succès.

Voici le résultat des amusements de la journée.

Palets: W. Watt, 1; C. H. Cottingham, 2; J. Cuthbert, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour membres de l'Union: F. Budd, 1; D. Rochon, 2; W. Gardner, 3.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

Lancer un poids de 16 livres, pour apprentis, membre de l'Union: P. McGovern, 1; Fitzgibbon, 2; D. Rochon, 3.

Lancer un poids de 56 livres, ouvert à tous: Thibault, 1; Kavanagh, 2; Crowder, 3.

Course d'un demi mille, pour membres de l'Union: J. Mullins, 1; J. B. Stator, 2; F. Budd, 3; et il y avait 13 entrées pour ce concours.

LE PLUS RICHE ET LE PLUS JEUNE

Des chercheurs d'or du Klondyke à Montréal

M. N. E. PICOETTE ET SES TRESORS

Entrevue avec un reporter de "La Presse"

RETOUR DE M. HONORE GAUTHIER

On a failli l'assassiner à New-York pour le voler

L'homme le plus riche du Klondyke, bien que le plus jeune, est arrivé à Montréal à 730 heures ce matin, par le voilier du Pacifique venant de Chicago.

C'est M. N. E. Picoette, un Canadien-français de St-Rém, M. Picoette est âgé de 37 ans. Quand le représentant de "La Presse" a rencontré M. Picoette, au sortir de la gare, ce dernier était accompagné de M. O. Lemire, propriétaire de la Central House, au No 1163 rue St-Jacques.

M. Lemire était un des amis intimes de M. Picoette, à son départ de Montréal pour l'Alaska, où ils se rendirent ensemble, en compagnie de M. H. Vanier. Les trois amis firent route ensemble jusqu'à Juneau. Dans cette ville, M. Juneau laissa ses deux compagnons entreprendre le périlleux voyage par le défilé de Chilkoot jusqu'à Forty Mile Creek, à 50 milles environ du district arctique du Klondyke sur la rive ouest du Yukon. Là, M. Picoette se mit immédiatement à l'oeuvre et exploita un "claim" avec profit pendant 5 ans. Puis il s'établit dans le village déjà assez important de Forty Mile Creek, comme restaurateur.

Ce ne fut que l'automne dernier, à la découverte du Klondyke, que M. Picoette alla prendre un claim sur le Bonanza, un petit affluent du Klondyke. Il ne fut pas longtemps à déterminer la richesse de son terrain, et comme il possédait déjà beaucoup d'argent, acheta successivement le "claim" No 24 sur la même rivière, puis le No 17 sur l'El-dorado.

M. Picoette a constaté depuis que son

claim de l'El-dorado était le plus riche des trois.

Ce n'est que vers le mois de février que M. Picoette a commencé l'exploitation active de ses claims. L'or qu'il en a tiré forme déjà un montant considérable.

De lavis de tous ses compagnons, on peut dire que M. Picoette est le plus riche et le plus fortuné mineur du Klondyke. Ses richesses, bien entendu, sont incalculables, puisqu'elles sont inconnues. Il fait dire des millions, assurément, pour décider l'heureux propriétaire de se défaire de ses placers, et encore.

M. Picoette a apporté du Klondyke, un petit sac très lourd, en chamois, dans lequel il a placé des pépites de gros-securs variés. Il lui en reste une vingtaine d'une valeur de \$125. La plus grosse qu'il nous a montrée ce matin pesait 850. M. Picoette a trouvé des pépites qui lui ont rapporté \$200. L'or recueilli par M. Picoette est dans un état de pureté assez grand et ne contient qu'une très faible quantité d'argent.

A l'hôtel des Monnaies à San Francisco, il a obtenu en moyenne \$15.50 de l'once pour tout l'or qu'il y a vendu. M. Picoette nous a parlé des dangers d'entreprendre le voyage au Klondyke à une saison aussi avancée. Les rapports publiés dans la "Presse" n'ont pas nourri la situation. C'est imprudent même dangereux de partir pour le Klondyke maintenant. L'affluence de mineurs aux régions arctiques va peut-être entraîner d'irréparables catastrophes. Les vivres feront assurément défaut à la plupart des chercheurs d'or. La route la plus praticable, on le sait, est par voie de St-Michel en remontant le Yukon. Il ne faut pas cependant oublier que la navigation est bloquée sur ce fleuve dès les premiers jours d'octobre pour ne rouvrir que vers la fin de novembre. La perspective de se voir emprisonné au milieu des glaces n'est guère encourageante.

La richesse du territoire est immense nous a dit M. Picoette, et les terrains non explorés sont vastes—plus vastes qu'on ne le suppose. Néanmoins avec la foule de chercheurs d'or il n'est que raisonnable de supposer que les meilleurs recueils de ce sol si riche seront bouleversés avant peu.

M. Picoette est revenu de Dawson City avec plusieurs compagnons de voyage. Il est demeuré à Chicago une quinzaine de jours. Là il a rencontré plusieurs mineurs revenant au Klondyke. Ce sont MM. Morin, Desroches et Durand, nous dit-il, nous annonçant le retour.

M. Picoette est venu seul à Montréal. Il partira probablement demain pour

San Francisco, 10 — Un vieux mineur, Daniel Cabre, est arrivé de Juneau sur le route du Klondyke. Cable a une grande expérience dans les mines. La Californie, l'Arizona, le Montana et le Nevada, lui sont connus. Aux premières nouvelles des merveilleuses découvertes d'or sur le haut du Yukon, Cable a abandonné ses mines de l'Ar-

izona et s'est mis en chemin pour le nouvel Eldorado. Il avait l'intention de faire la route par la passe de Chilkoot. Mais à Juneau, il a été avisé de la manière la plus certaine qu'un chemin est impraticable en hiver et que les mineurs qui sont partis malgré les conseils de leurs amis, périront de froid et de misère. Cable a vendu son accoutrement et ses provisions et attend le printemps pour repartir.

trois ou quatre minutes. Cette maladresse est vraiment impardonnable. Cette première épreuve n'a pas été sans décevoir les spectateurs, car le yacht représentant les Américains a facilement battu l'orgueilleux de Canadiens, mais ceux-ci ne se donnent pas encore pour battu, car ils chargent l'adversaire survenu au Klondyke responsable de sa défaite.

Depuis ce moment, le "Momo" gagna sensiblement sur son adversaire. Les voiles du "Glencairn" ne semblaient pas si bien ajustées que celles du "Momo", et l'écart s'élargissait de plus en plus. D'ailleurs, l'accident survenu après la nouvelle que M. Duggan, l'habile pilote du "Glencairn", était indisposé et n'avait plus ce coup d'oeil qui le caractérisait, décida en suite de la victoire du yacht américain qui, malgré tout, aurait pu avoir une victoire plus éclatante sur un adversaire blessé.

Glencairn arriva à 12:08:30 et à 12:10:55 Momo contourna la marque, hissant son spinnaker à tribord. Glencairn luyrouya à bord sur une faible distance et contourna la bouée vert arriérée à 12:12:00 et sa poursuite n'avait rien d'animé. Momo ne désappointa pas ses admirateurs sur ce parcours de la course, car il parut garder facilement son avance. Glencairn fut un peu plus lent que le yacht américain à hisser son spinnaker, prenant une minute et sept secondes. Comme la moitié de la distance avait été parcourue il était facile de voir que Glencairn demeurait en arrière et que le petit champion américain prenait de l'avance. A 12:35:15 Momo serra son spinnaker et contourna la bouée à 12:34:10.

A 12:35:20 au moment où il virait de bord il passa au vent du Glencairn qui serra son spinnaker à 12:35:40 et 25 secondes plus tard contourna la marque à 12:37:05. Cela montre un avantage de 2 minutes 55 secondes sur un tiers du parcours.

Momo naviguait au vent d'une façon merveilleuse et se tenait droitement en avant du Glencairn pour lui prendre tout le vent qu'il pouvait. Momo vira de bord à tribord à 12:42. Duggan essaya à maintes reprises de s'éloigner du Glencairn, mais il fut vain. L'autre vira de bord à 11:43:30. A 12:47:10 ils virent de nouveau. Momo tenant toujours la première place. Le vent tenait bon et Glencairn paraissait naviguer difficilement comme si un fardeau était attaché à sa quille. C'était probablement l'eau qui était à l'intérieur.

Après avoir couru quelque temps vers le rivage, les deux yachts commencèrent à luyrouyer. Momo naviguant décidément plus près du vent. La moitié de la distance avait été parcourue lorsque Shearwater, du Glencairn arriva à l'avant

LES TROIS CAMBRIOLERS

Jos. Farley, Albert Douglas et Edward Clarke, les trois cambrioleurs dont l'extradition est demandée pour plusieurs vols avec effraction commis dans les environs de Highgate Springs, état du Vermont, ont été amenés au cours de police ce matin. Vu l'absence du juge Dugas, qui ne sera de retour que après demain, mercredi, les prisonniers ont été écroués de nouveau. Les deux femmes Carrie Farley et Nora Douglas, accusées d'avoir tenu une maison de désordre comparaitront au même temps.

UN OURAGAN A CHAMBLY

Dévastation presque complète des moissons

Un ouragan d'une violence extraordinaire est passé sur Chambly, hier l'après-midi, vers deux heures, semant la dévastation sur son passage. Le vent soufflait du sud-ouest au nord-est, et les moissons causant ainsi des dégâts considérables. Les grêlons étaient d'une grosseur démesurée; on en a trouvé de gros comme le poing. Inutile de dire que ces projectiles lancés des nuages et poussés par le vent qui soufflait en tempête ont fait des dommages. Des milliers de vitres ont été brisées dans le village et à la campagne. La manufacture de M. Willet, à Chambly, a eu un préjudice de 300000. Les vitres ont été brisées sur les bords du canal, les hangars ont vu également leurs fenêtres brisées.

Dans les champs, les grains sont parties couchées et abattues; c'est triste à voir. L'ouragan a duré environ une demi-heure.

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LES TROIS CAMBRIOLERS

LE COMTE DE TURIN

L'épée française.

LE PRINCE HENRI D'ORLÉANS

L'épée française.

On s'attend à ce que les choses soient mises au point.

Un vieux vagabond, bien connu de la police et répondant au nom d'Antoine Malheur, a été arrêté hier, au moment où il menaçait de se faire passer pour un officier de la garde nationale.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

ST LOUIS — La réouverture des classes de l'Académie Mont Royal, dirigée par M. Mead, nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

Il est resté remis en liberté ce matin, sur de nombreuses promesses de bonne conduite à l'avenir. Depuis quelques jours seulement, c'est la huitième arrestation de ces individus qui, entre temps, se font même insulteurs des passants.

Madame Tremblay est absolument décidée à purger la ville de la bande de filous et de vagabonds de toutes sortes qui l'infestent depuis quelque temps et qui n'attendent que l'occasion pour commettre des mauvais coups.

STE CUNEOUNDE — Trois individus dont nous laissons les noms, ont respect pour leur famille, ont été mis en état d'arrestation, samedi soir, au moment où, excités par les fumées de l'alcool, ils menaçaient de venir à une risée en règle. Ces individus avaient en leur possession une quantité de poisons qui ils étaient parvenus à se procurer on ne sait comment.

LES COURSES DE YACHTS

"Momo" gagne la première épreuve

Il se révèle coureur très rapide

La course internationale entre les yachts "Momo" et "Glencairn" pour la coupe Scawanhaka, a commencé samedi à la Pointe-à-Claire. Le temps était superbe, la brise excellente et l'enthousiasme général. L'équipage des deux yachts s'est distingué et a mérité les applaudissements que lui a prodigués la foule. Le "Momo" passa la ligne 5 secondes avant le "Glencairn", mais dès les premiers pas, un malheureux accident arriva au "Glencairn" assura le succès de la victoire au yacht américain. Au moment du signal, le "Glencairn" a donné du flanc sur la bouée de portance, s'inclinant un peu vers le côté, ce qui a forcé à modifier sa route pour empêcher les eaux de l'enlaver, et il a dû naviguer tête haute, sans pouvoir se pencher pour s'abandonner à la brise.

En plus, le bateau chargé de faire la patrouille s'est mis en travers de son passage, lui coupant le vent pendant

quelque chose allait de travers avec le foc, il fut bientôt hors de vue. Ils restèrent séparés par une grande distance environ. Plusieurs heures furent employées à se former du côté de l'ouest et il y avait apparence qu'un orage allait éclater, mais tout s'éclaircit bientôt. A 1 heure p. m., le "Momo" semblait voler au-dessus de l'eau et commença de nouveau à augmenter son avance et tout le monde pouvait voir que le "Glencairn" était perdu sans espoir, dans les conditions présentes. Momo vira de bord à 1:03:30 et contourna la bouée à 1:04:50 et l'équipage travaillant avec l'activité d'une ruche d'abeilles, hissa le spinnaker en 50 secondes. Glencairn luyrouya légèrement et contourna la marque à 1:08:00 montrant ainsi que Momo était 3 minutes et 10 secondes en avant. La brise commença à fraîchir un peu, mais Glencairn ne gagna rien à ce changement. Les amis et les admirateurs du "Glencairn" furent désappointés de la façon dont naviguait leur yacht, car il était évident pour eux qu'il n'avait plus aucune chance de dépasser Momo. La flottille des yachts suivait en arriéré, mais tenait la voie libre. Momo abissa son spinnaker à 1:29:25 et prit le jib mobile avant de contourner la marque. Son temps à ce moment était de 1:30:30. Glencairn contourna la même bouée à 1:34:25 et abissa son spinnaker à 1:34:12.

Comme Momo approcha de la ligne d'arrivée il fut accueilli par les applaudissements de la foule. Temps, 1:29:35. Glencairn arriva à 2:24:50.

Voici le temps pour chaque jambage de la course:

PREMIER JAMBAGE

Momo, 12:15:40
Glencairn, 12:17:42

PREMIER TOUR

Momo, 12:40:00
Glencairn, 12:42:55

TROISIEME JAMBAGE

Momo, 1:10:45
Glencairn, 1:13:50

SECOND TOUR

Momo, 1:36:30
Glencairn, 1:40:20

CINQUIEME JAMBAGE

Momo, 2:04:06
Glencairn, 2:07:20

FIN

Momo, 2:29:28
Glencairn, 2:30:40</

SECOURS MUTUEL

Le cercle Jeanne d'Arc officiellement vainqueur

AUTRES CONCOURS

Etat financier du dernier semestre des Artisans

DEUX NOUVELLES SUCCOURSALES

Theorie de l'assurance sur la vie

Il nous fait plaisir de publier aujourd'hui, le résultat du grand concours de recrutement de l'Alliance Nationale...

Ainsi que nous l'avons prévu, c'est le cercle Jeanne d'Arc, le cercle des Jeunes gens de la partie Est, de la cité, le cercle qui a déjà remporté la palme...

Cette bannière lui est maintenant acquise, attendu qu'il a obtenu deux fois de suite.

CONCOURS DE REBOULEMENT

Pour les mois de mai et juin. Cercles vainqueurs.

Cercle St Charles, 73 membres, prix gagné; série d'insignes d'officiers.

Cercle St Pierre, 33 membres, prix gagné; série d'insignes d'officiers.

Cercle St Casimir, 25 membres, prix gagné; série d'insignes d'officiers.

PRIX PERSONNELS

Proposeurs, J. A. Trudel, Cercle St Charles, 46 membres, montre en or.

A. O. Desforges, cercle Jeanne d'Arc, 28 membres, 820.

J. E. Pilon, cercle Jeanne d'Arc, 22 membres, 815.

Ov. Corbeil, cercle St Charles, 20 membres, 812.

O. Charland, cercle St Pierre, 16 membres, 810.

T. St Pierre, cercle Ste Geneviève, 12 membres.

T. Trudeau, cercle Bourget, 12 membres.

A. Cypriot, cercle Jeanne d'Arc, 9 membres.

M. Poulin, cercle de la Beauce, 6 membres.

M. O. Berthiaume, cercle Jeanne d'Arc, 5 membres.

J. F. Fournier, cercle Jeanne d'Arc, 5 membres.

A. Charbonneau, cercle St Luc, 4 membres.

Jean Tremblay, cercle Soulanges, 4 membres.

L. Guay, cercle St Pierre, 3 membres.

J. J. Sarault, cercle St Charles, 3 membres.

Dr Garceau, cercle Hochelaga, 3 membres.

U. Corbeil, cercle Sagard, 3 membres.

L. Thériault, cercle Jeanne d'Arc, 3 membres.

E. Vincent, cercle St Jean Chrysostôme, 3 membres.

J. Pagan, cercle St Jean Chrysostôme, 3 membres.

C. Maréchal, cercle St Jean Chrysostôme, 3 membres.

R. Fatenaud, cercle St Jean Chrysostôme, 3 membres.

A. Demers, cercle St Jean Chrysostôme, 3 membres.

F. X. Perrault, cercle Maisonneuve, 3 membres.

D. Descoites, cercle Pierreville, 3 membres.

M. Bertrand, cercle St Casimir, 3 membres.

T. Ferron, cercle St Casimir, 3 membres.

N. Tessier, cercle St Casimir, 3 membres.

J. E. Guertin, cercle St Casimir, 3 membres.

J. A. Paquet, cercle St Casimir, 3 membres.

R. Massicotte, cercle St Casimir, 3 membres.

H. Grandbois, cercle St Casimir, 3 membres.

J. O. Paradis, cercle St Casimir, 3 membres.

J. Gazelais, cercle St Casimir, 3 membres.

Tous ceux qui suivent les cinq premiers ont une épingle ou une médaille de société comme prix.

On a parlé, dans les cercles des officiers de l'Alliance, de faire un autre concours à l'automne.

ETAT FINANCIER DE L'ALLIANCE NATIONALE AU 30 JUIN 1897

CAISSE DE DOTATION

Recettes

Balance au 31 mai 1897. \$77,292.77

Produit des contributions de juin 1897. 3,821.64

Intérêts. 220.03

881,334.44

Déboursés

Par Caisse Générale, 5 p. c. 191.08

Par balance au 30 juin 1897. 81,143.36

881,334.44

Résumé

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés. 881,143.36

Caisse générale. Excédant des recettes sur les déboursés. 316.20

Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles. 853.00

882,312.56

Placement des fonds

Fabrication. 5,400.00

Municipalité scolaire. 10,000.00

Prêts hypothécaires. 53,950.00

La Banque Jacques-Cartier. 11,854.51

Argent en mains. 804.02

882,008.53

Cercles, etc.—Excédant des déficits sur les surplus de recettes effectuées. 304.03

882,312.56

En foi de quoi j'ai signé.

L. J. D. Papineau. Sec.-Gén.

Montréal, 1er juillet 1897.

Le Cercle St-Casimir de l'Alliance Nationale, est un de ceux qui ont mérité une mention honorable. Il a gagné une série d'insignes d'officiers pour avoir admis 25 nouveaux membres dans deux mois. Souhaitons qu'il ne s'arrête pas à ce premier succès. St-Casimir est un des villages les plus considérables de la province de Québec et le recrutement doit ensuite être possible dans ce endroit. Il s'agit de vouloir.

CONDOLEANCES

Cercle St-Charles, No 10.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par M. L. A. Rivet, secondé par M. J. J. Sarault, que le Cercle St-Charles, a appris avec regret, le décès d'un de ses membres les plus estimés, M. Joseph Dugas, et prie la famille du défunt de vouloir bien agréer ses plus sincères condoléances.

Cercle Jeanne d'Arc, No 53.

A une dernière assemblée de ce Cercle les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par MM. C. A. Daigle, M.D., A. Bergeron et E. A. Dépatie, secondé par MM. J. Dupont, C. E. Sanche et J. N. Duhamel, que le Cercle a appris avec regret la perte irréparable que vient de subir M. Georges et Joseph Gauvreau, dans la personne de leur père bien-aimé.

Proposé par MM. E. Brunel et J. M. Fournier, secondé par MM. A. Daudais et A. Gagnon, que copies des présents soient adressées à la famille éplorée et à la revue de l'Alliance Nationale.

Cercle d'Argenteuil, No 84.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du cercle le 29 juillet dernier.

Proposé par MM. P. Monette, Honoré Paquette et Henri Lafleur, secondé par MM. Thos. Robinson, Pierre Desautels et Wilfrid Prévost, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Eust. Lavigne, Joseph Prévost et Alf. Mermet, secondé par MM. Alex. Rodrigue, David Desautels et Alex. Nibeau, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Jos. Campeau, Alfred Desautels et Henri Lacasse, secondé par MM. Pierre Brunel, Joseph Lavigne et Alfred Lafleur, que copies des présentes résolutions soient envoyées à M. le notaire Valois et à la revue de l'Alliance Nationale.

JOSEPH PRÉVOST, Sec.-Arch.

La paroisse de St-Lin vient de perdre un de ses membres les plus anciens dans la personne de M. Henri Garipuy qui vient de mourir à l'âge avancé de 97 ans. C'est un des pionniers de la place et il a favorisé plusieurs sociétés de bienfaisance. Avec deux ou trois compagnons, il vint s'établir là, il y a de longues années, et depuis ce temps, la mort semblait l'avoir oublié, quand dernièrement un accident vint mettre fin à cette vie laborieuse. M. Garipuy laisse une veuve et quatre enfants, 38 petits-enfants, et 18 arrière-petits-enfants.

Par son travail et son énergie il laisse tous ces héritiers dans l'aisance. A toujours mérité l'estime de ceux qui l'ont connu et les pauvres ont trouvé en lui bienveillance et protection.

A sa vénérable épouse nous offrons nos condoléances les plus sincères, ainsi qu'à toute sa famille.

Nous reproduisons du journal de l'Alliance Nationale l'article suivant, qui donne la théorie de l'assurance sur la vie, dans les sociétés de bienfaisance contemporaines.

Voici ce que l'on entend par assurance en général:

Tout homme qui possède aujourd'hui quelques biens matériels: meubles, maisons, navires, récoltes, etc., est certain de les posséder demain? Non, sans doute; mille fléaux accablent sans cesse autour de lui leur oeuvre de destruction et anéantissent souvent en une heure les fruits de ses labeurs et du travail de plusieurs générations.

Que peut l'homme isolé contre cette éventualité? Rien ou presque rien.

Il a donc demandé à l'association le moyen de conjurer le sort, et a réuni autour de lui un très grand nombre de membres, solidaires les uns des autres, le dommage souffert par chacun d'eux est réparti.

Plus spécialement sur l'assurance sur la vie, voici ce que l'on peut dire: La vérité du proverbe "le temps vaut de l'argent" est particulièrement applicable toutes les fois que l'idée de capital est au fond de l'esprit comme elle le sera dans la grande majorité des cas.

Un autre bureau de perception a été établi à Artic. M. J. A. Beaudette en est le percepteur et le Dr J. A. Pettit, le médecin-examinateur.

L'Union St Vincent de Montréal, à sa dernière réunion générale, a décidé d'ouvrir un concours à ses membres et de décerner des prix à qui fera initier le plus grand nombre de personnes.

Ce concours, ouvert ce mois-ci, ne se terminera que le 1er janvier 1898. Le prix d'admission est de \$1.50 et tout membre en faisant admettre un autre, aura droit à une récompense de 50 centimes.

On espère, de cette façon, faire un recrutement considérable. Le bureau de perception, à St Henri, a été transporté chez M. J. E. Cornet, 125 rue Beaudoin, et il sera ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 9 heures p. m.

Les Forestiers Canadiens auront leur tente à l'exposition de Montréal, cette année. Tous les officiers seront à leur poste pour y recevoir les frères qui voudront bien aller y faire une visite.

M. Gantung, le surintendant de l'Oratoire, sera présent, durant toute la semaine.

La cour Champlain, No 663 de l'ordre Indépendant des Forestiers, avec un effectif de 442 membres en règle vient d'être accrédité pour la représenter à la session de la Haute Cour de Québec, qui doit tenir ses séances en la ville de St-Hyacinthe les 8, 9 et 10 du mois prochain. Ces délégués sont M. H. A. Brossier, L. E. Demers, A. Gosselin, Alf. Beaujean, E. Trudel, J. D.

Gauthier, V. Morin, F. Bertrand et J. B. A. Alarie.

CONDOLEANCES

Cercle St-Charles, No 10.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par M. L. A. Rivet, secondé par M. J. J. Sarault, que le Cercle St-Charles, a appris avec regret, le décès d'un de ses membres les plus estimés, M. Joseph Dugas, et prie la famille du défunt de vouloir bien agréer ses plus sincères condoléances.

Cercle Jeanne d'Arc, No 53.

A une dernière assemblée de ce Cercle les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par MM. C. A. Daigle, M.D., A. Bergeron et E. A. Dépatie, secondé par MM. J. Dupont, C. E. Sanche et J. N. Duhamel, que le Cercle a appris avec regret la perte irréparable que vient de subir M. Georges et Joseph Gauvreau, dans la personne de leur père bien-aimé.

Proposé par MM. E. Brunel et J. M. Fournier, secondé par MM. A. Daudais et A. Gagnon, que copies des présents soient adressées à la famille éplorée et à la revue de l'Alliance Nationale.

Cercle d'Argenteuil, No 84.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du cercle le 29 juillet dernier.

Proposé par MM. P. Monette, Honoré Paquette et Henri Lafleur, secondé par MM. Thos. Robinson, Pierre Desautels et Wilfrid Prévost, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Eust. Lavigne, Joseph Prévost et Alf. Mermet, secondé par MM. Alex. Rodrigue, David Desautels et Alex. Nibeau, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Jos. Campeau, Alfred Desautels et Henri Lacasse, secondé par MM. Pierre Brunel, Joseph Lavigne et Alfred Lafleur, que copies des présentes résolutions soient envoyées à M. le notaire Valois et à la revue de l'Alliance Nationale.

JOSEPH PRÉVOST, Sec.-Arch.

La paroisse de St-Lin vient de perdre un de ses membres les plus anciens dans la personne de M. Henri Garipuy qui vient de mourir à l'âge avancé de 97 ans. C'est un des pionniers de la place et il a favorisé plusieurs sociétés de bienfaisance. Avec deux ou trois compagnons, il vint s'établir là, il y a de longues années, et depuis ce temps, la mort semblait l'avoir oublié, quand dernièrement un accident vint mettre fin à cette vie laborieuse. M. Garipuy laisse une veuve et quatre enfants, 38 petits-enfants, et 18 arrière-petits-enfants.

Par son travail et son énergie il laisse tous ces héritiers dans l'aisance. A toujours mérité l'estime de ceux qui l'ont connu et les pauvres ont trouvé en lui bienveillance et protection.

A sa vénérable épouse nous offrons nos condoléances les plus sincères, ainsi qu'à toute sa famille.

Nous reproduisons du journal de l'Alliance Nationale l'article suivant, qui donne la théorie de l'assurance sur la vie, dans les sociétés de bienfaisance contemporaines.

Voici ce que l'on entend par assurance en général:

Tout homme qui possède aujourd'hui quelques biens matériels: meubles, maisons, navires, récoltes, etc., est certain de les posséder demain? Non, sans doute; mille fléaux accablent sans cesse autour de lui leur oeuvre de destruction et anéantissent souvent en une heure les fruits de ses labeurs et du travail de plusieurs générations.

Que peut l'homme isolé contre cette éventualité? Rien ou presque rien.

Il a donc demandé à l'association le moyen de conjurer le sort, et a réuni autour de lui un très grand nombre de membres, solidaires les uns des autres, le dommage souffert par chacun d'eux est réparti.

Plus spécialement sur l'assurance sur la vie, voici ce que l'on peut dire: La vérité du proverbe "le temps vaut de l'argent" est particulièrement applicable toutes les fois que l'idée de capital est au fond de l'esprit comme elle le sera dans la grande majorité des cas.

Un autre bureau de perception a été établi à Artic. M. J. A. Beaudette en est le percepteur et le Dr J. A. Pettit, le médecin-examinateur.

L'Union St Vincent de Montréal, à sa dernière réunion générale, a décidé d'ouvrir un concours à ses membres et de décerner des prix à qui fera initier le plus grand nombre de personnes.

Ce concours, ouvert ce mois-ci, ne se terminera que le 1er janvier 1898. Le prix d'admission est de \$1.50 et tout membre en faisant admettre un autre, aura droit à une récompense de 50 centimes.

On espère, de cette façon, faire un recrutement considérable. Le bureau de perception, à St Henri, a été transporté chez M. J. E. Cornet, 125 rue Beaudoin, et il sera ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 9 heures p. m.

Les Forestiers Canadiens auront leur tente à l'exposition de Montréal, cette année. Tous les officiers seront à leur poste pour y recevoir les frères qui voudront bien aller y faire une visite.

M. Gantung, le surintendant de l'Oratoire, sera présent, durant toute la semaine.

La cour Champlain, No 663 de l'ordre Indépendant des Forestiers, avec un effectif de 442 membres en règle vient d'être accrédité pour la représenter à la session de la Haute Cour de Québec, qui doit tenir ses séances en la ville de St-Hyacinthe les 8, 9 et 10 du mois prochain. Ces délégués sont M. H. A. Brossier, L. E. Demers, A. Gosselin, Alf. Beaujean, E. Trudel, J. D.

arriver que le résultat fasse échec à la solvabilité de l'association et que la victime du fléau ne soit qu'imparfaitement indemnisée.

CONDOLEANCES

Cercle St-Charles, No 10.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par M. L. A. Rivet, secondé par M. J. J. Sarault, que le Cercle St-Charles, a appris avec regret, le décès d'un de ses membres les plus estimés, M. Joseph Dugas, et prie la famille du défunt de vouloir bien agréer ses plus sincères condoléances.

Cercle Jeanne d'Arc, No 53.

A une dernière assemblée de ce Cercle les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 juillet dernier.

Proposé par MM. C. A. Daigle, M.D., A. Bergeron et E. A. Dépatie, secondé par MM. J. Dupont, C. E. Sanche et J. N. Duhamel, que le Cercle a appris avec regret la perte irréparable que vient de subir M. Georges et Joseph Gauvreau, dans la personne de leur père bien-aimé.

Proposé par MM. E. Brunel et J. M. Fournier, secondé par MM. A. Daudais et A. Gagnon, que copies des présents soient adressées à la famille éplorée et à la revue de l'Alliance Nationale.

Cercle d'Argenteuil, No 84.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée régulière du cercle le 29 juillet dernier.

Proposé par MM. P. Monette, Honoré Paquette et Henri Lafleur, secondé par MM. Thos. Robinson, Pierre Desautels et Wilfrid Prévost, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Eust. Lavigne, Joseph Prévost et Alf. Mermet, secondé par MM. Alex. Rodrigue, David Desautels et Alex. Nibeau, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif regret la mort de Mme J. G. Valois épouse bien-aimée de notre estimé et distingué collègue.

Proposé par MM. Jos. Campeau, Alfred Desautels et Henri Lacasse, secondé par MM. Pierre Brunel, Joseph Lavigne et Alfred Lafleur, que copies des présentes résolutions soient envoyées à M. le notaire Valois et à la revue de l'Alliance Nationale.

JOSEPH PRÉVOST, Sec.-Arch.

La paroisse de St-Lin vient de perdre un de ses membres les plus anciens dans la personne de M. Henri Garipuy qui vient de mourir à l'âge avancé de 97 ans. C'est un des pionniers de la place et il a favorisé plusieurs sociétés de bienfaisance. Avec deux ou trois compagnons, il vint s'établir là, il y a de longues années, et depuis ce temps, la mort semblait l'avoir oublié, quand dernièrement un accident vint mettre fin à cette vie laborieuse. M. Garipuy laisse une veuve et quatre enfants, 38 petits-enfants, et 18 arrière-petits-enfants.

Par son travail et son énergie il laisse tous ces héritiers dans l'aisance. A toujours mérité l'estime de ceux qui l'ont connu et les pauvres ont trouvé en lui bienveillance et protection.

A sa vénérable épouse nous offrons nos condoléances les plus sincères, ainsi qu'à toute sa famille.

Nous reproduisons du journal de l'Alliance Nationale l'article suivant, qui donne la théorie de l'assurance sur la vie, dans les sociétés de bienfaisance contemporaines.

Voici ce que l'on entend par assurance en général:

Tout homme qui possède aujourd'hui quelques biens matériels: meubles, maisons, navires, récoltes, etc., est certain de les posséder demain? Non, sans doute; mille fléaux accablent sans cesse autour de lui leur oeuvre de destruction et anéantissent souvent en une heure les fruits de ses labeurs et du travail de plusieurs générations.

Que peut l'homme isolé contre cette éventualité? Rien ou presque rien.

Il a donc demandé à l'association le moyen de conjurer le sort, et a réuni autour de lui un très grand nombre de membres, solidaires les uns des autres, le dommage souffert par chacun d'eux est réparti.

Plus spécialement sur l'assurance sur la vie, voici ce que l'on peut dire: La vérité du proverbe "le temps vaut de l'argent" est particulièrement applicable toutes les fois que l'idée de capital est au fond de l'esprit comme elle le sera dans la grande majorité des cas.

Un autre bureau de perception a été établi à Artic. M. J. A. Beaudette en est le percepteur et le Dr J. A. Pettit, le médecin-examinateur.

L'Union St Vincent de Montréal, à sa dernière réunion générale, a décidé d'ouvrir un concours à ses membres et de décerner des prix à qui fera initier le plus grand nombre de personnes.

Ce concours, ouvert ce mois-ci, ne se terminera que le 1er janvier 1898. Le prix d'admission est de \$1.50 et tout membre en faisant admettre un autre, aura droit à une récompense de 50 centimes.

On espère, de cette façon, faire un recrutement considérable. Le bureau de perception, à St Henri, a été transporté chez M. J. E. Cornet, 125 rue Beaudoin, et il sera ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 9 heures p. m.

Les Forestiers Canadiens auront leur tente à l'exposition de Montréal, cette année. Tous les officiers seront à leur poste pour y recevoir les frères qui voudront bien aller y faire une visite.

M. Gantung, le surintendant de l'Oratoire, sera présent, durant toute la semaine.

La cour Champlain, No 663 de l'ordre Indépendant des Forestiers, avec un effectif de 442 membres en règle vient d'être accrédité pour la représenter à la session de la Haute Cour de Québec, qui doit tenir ses séances en la ville de St-Hyacinthe les 8, 9 et 10 du mois prochain. Ces délégués sont M. H. A. Brossier, L. E. Demers, A. Gosselin, Alf. Beaujean, E. Trudel, J. D.

DEPECHEES ETRANGERES

LA CLAUSE 22

Washington, 16 — L'atorney-général McKenna a entendu les parties intéressées dans la question soulevée à propos de la clause 22 de l'acte du tarif.

Il y a quelques jours le secrétaire du traité fut informé par le collecteur des douanes à Chicago, qu'une grosse facture de thé et autres marchandises du Japon était arrivée en cette ville et qu'il demandait si ce droit spécial de 10 p. c. décerné dans la clause 22 devant être prélevé sur ces marchandises. La question fut immédiatement soumise à l'atorney-général afin que ce dernier exprimât son opinion à ce sujet.

Pour l'assurance ou en cas de décès, comme pour tous les autres genres d'assurance sur la vie, la solution du problème a été empruntée aux renseignements fournis par une consultation déterminée. Il s'engageait à forfait à réparer intégralement les pertes subies. Il s'obligeait par conséquent, en cas d'insuffisance des fonds provenant de la masse des cotisations fournies, à y suppléer au moyen de sommes prélevées sur leurs fonds personnels dont l'importance est fixée à l'avance et inscrite dans les statuts.

ALLEMAGNE ET RUSSIE

Berlin, 16 — La visite de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, en Russie et la réception qui leur a été faite, sont appréciées de diverses manières ici.

Beaucoup blâment l'empereur de s'être humilié sans nécessité devant le tsar. Ils disent que l'empereur s'est laissé transporter comme toujours, par son caractère extrême. Ils commentent aussi que le tsar s'est montré beaucoup moins enthousiaste que son hôte à accorder des décorations. En somme, ils trouvent extravagant qu'il y ait actuellement une douzaine de Russes qui soient chefs de missions prussiennes.

On commente aussi beaucoup le fait que l'emp

TEMPERATURE

Toronto, 16 — Chaleur et pluie au jour'hui; vents de l'ouest. Beau demain.

Washington, 16 — A fort de New-York, orages et tonnerre, et beau temps mardi; pluie fraîche; vents au sud-ouest.

MONTREAL, 16 AOUT 1897. Bulletin d'après le thermomètre de Heaton & Harwood, 146-147 rue Notre-Dame.

RETOUR DE M. LAURIER. Londres, 16.—Sir Wilfrid Laurier s'embarquera, mercredi, à bord du "Labrador" pour retourner au Canada.

WHISKY ILLICITE

Une importante capture à Ste Thérèse. Alambics en plein fonctionnement.

L'officier du Revenu G. N. Brabant, accompagné du détective Cinq-Mars, a fait une découverte des plus importantes dans la nuit de vendredi à samedi dernier.

Brabant et Cinq-Mars revenaient à ce moment d'un voyage dans le comté de Terrebonne, lorsque passant au travers des bois le long d'un endroit que l'on appelle la "Rivière Cachée", ils virent une maisonnette isolée située sur une éminence. Leurs soupçons étant éveillés, l'officier Brabant enfouça la porte d'un coup d'épée, suivi de près par le détective Cinq-Mars. Les deux officiers se trouvèrent alors en présence d'une officine des mieux outillées pour la fabrication du whisky illégitime. On a fait aussitôt demander, de Ste-Thérèse de Blainville, des voitures express, au moyen desquelles on a pu transporter quatre tonneaux de whisky en fermentation, ainsi que l'outillage et tout l'appareil nécessaire à la fermentation. Il y avait aussi une pompe hydraulique qui puisait l'eau dans un ruisseau situé à plusieurs arpents en arrière de la maison. A part cela, les officiers ont saisi, une quantité de sucre, miel, mélasse, etc.

La nouvelle de la saisie a créé un émoi facile à comprendre à Ste-Thérèse. Tous les effets saisis ont été remis entre les mains du collecteur Desrosières de Frenville, Brabant et Cinq-Mars sont revenus ce matin enchantés de leur voyage. L'individu auquel la maison appartient est probablement arrêté au moment où nous allons sous presse. Lorsque les officiers ont frappé chez lui, il était absent.

EN FEU

Vers 4.30 ce matin, les pompiers du quartier St-Denis, ont été appelés au No 402 rue Lasalle, pour éteindre un incendie qui avait été allumé par un touriste étranger à la résidence de M. Wilfrid Pelletier était en feu. M. Pelletier et sa famille ont cependant réussi à s'échapper du brasier en costume de nuit. Leurs effets ainsi que le mobilier sont une perte totale.

A LA CATHEDRALE

C'était hier fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie et M. le grand-vicaire général Racicot a célébré la messe à la cathédrale. On a remarqué dans l'église, la présence d'un grand nombre de touristes étrangers et une affluente considérable de fidèles. Le programme de musique sacrée a été rendu avec une maîtrise imposante par le chœur de chant.

LA SUCCESSION DE FEU J. M. DUFRESNE

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la succession de feu M. J. M. Dufresne, c. m. t. n.

LE PIQUE-NIQUE DES EMPLOYES DU C. P. R.

Le deuxième pique-nique des employés du chemin de fer du Pacifique Canadien aura lieu à Ste Rose, jeudi prochain, le 19 août. Les recettes seront affectées au maintien et à l'amélioration de la bibliothèque et de la salle de lecture de l'intéressante fraternité.

UNION DES MONTEURS

Les membres de l'Union des Monteurs sont priés de se rendre à l'assemblée, mardi soir, à la salle St Joseph, pour affaire importante.

OHUTE A FOND DE CALE

Hier après-midi est arrivé un accident assez sérieux à bord du vapeur "Montcalm", actuellement dans notre port. Un nommé G. Angus était à se promener sur le pont du navire lorsqu'il est tombé dans le fond de la cale. Il s'est disloqué une épaule et s'est fait quelques contusions au corps. La voiture d'ambulance l'a transporté à l'hôpital Général et il était en bonne voie de guérison aux dernières nouvelles aujourd'hui.

LE JEUNE PAZINET

Le coroner McMahon a permis l'inhumation de Joseph Pazinet, de Saint-Hyacinthe, qui est mort à l'hôpital Notre-Dame des suites d'un accident arrivé quelques jours auparavant.

PETITS FEUX

A 9.30 heures, hier soir, une explosion de lampe a causé un commencement d'incendie chez M. James Dick, No 64 rue Rivard. Les dommages sont très légers.

Ce matin, à 8 heures, une cheminée s'est éteinte à mis le feu au No 13 de la rue Perrault, occupé par M. Ferrari. Pertes insignifiantes.

La compagnie du C. P. R. a décidé enfin de construire une gare à sa station de Joliette. Les plans sont déposés au bureau de l'ancienne gare.

COUPON N° 2

L'Œuvre des Etrennes aux Enfants Pauvres

En présentant, au bureau de LA PRESSE, ce coupon accompagné d'un certificat du curé ou du ministre de la paroisse, le porteur aura droit à un billet de faveur pour un voyage d'aller et de retour au Parc du Bout de l'Île par le Belt Line Railway. Le nombre des billets de cette semaine est limité à un mille.

LE PLOUS SUR MOYEN

D'obtenir un billet sera de se conformer aux conditions imposées.

Mercredi prochain, aura lieu le deuxième pique-nique des enfants au parc du Bout de l'Île par le chemin de fer de ceinture.

Les enfants seront sous la garde des membres du comité de l'œuvre des étrennes et d'un comité de dames qui ont bien voulu offrir leurs services aux organisateurs pour prendre soin des enfants.

Le départ aura lieu comme mercredi dernier, entre neuf heures du matin et une heure de l'après-midi, rue Lasalle, à Massonneuve. Le retour s'effectuera avant six heures du soir.

Toutes les mesures ont été prises pour que cette promenade au Bout de l'Île soit aussi agréable que possible.

Si nous sommes favorisés par le beau temps, il n'y a aucun doute que les enfants qui voyageront par les trains spéciaux de leur voyage.

La compagnie de la Belt Line a pris les précautions nécessaires pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident à la petite troupe qui voyagera sur ses trains spéciaux.

On ne devra pas oublier que le nombre des billets est limité à mille et qu'il est fort possible que nous ne puissions transporter tous les enfants qui désirent aller au pique-nique.

Dans le cas où un trop grand nombre d'enfants se présenteraient pour avoir des billets, le comité exigera que les conditions qu'il a imposées pour obtenir un billet soient remplies.

Voici les conditions qui ont été arrêtées à ce sujet: Les enfants qui se présenteront demain soir, entre six et sept heures au bureau de la "Presse" munis d'un certificat de leur curé ou de leur ministre ainsi que du coupon No 2 que l'on trouve dans un autre coupon, recevront les premiers leur billet.

Ceux qui n'auront que le certificat de leur curé ou de leur ministre ne recevront leur billet qu'en second lieu.

Les enfants qui n'auront que le coupon No 2 recevront leur billet qu'en troisième lieu et ceux qui n'auront ni coupon, ni certificat ne le recevront qu'en quatrième lieu.

Ainsi, au cas où il n'y aurait pas assez de billets pour tous les enfants qui se présenteront demain soir, ceux qui se seront le mieux conformés aux conditions que nous avons imposées seront les premiers servis.

C'est-à-dire que le plus sûr moyen d'obtenir un billet est de se munir d'un certificat et du coupon No 2.

SAINT-EUSEBE

Décret canonique de la nouvelle paroisse du hie à Saint-Vincent et à Saint-Eusèbe.

Une bénédiction de cloches le dimanche prochain.

Les lecteurs de la "Presse" se rappellent au mois de septembre dernier, notre journal annonçant le premier établissement, dans la partie-est de Montréal, d'une nouvelle paroisse formée d'un territoire de la paroisse de St-Vincent. Nous ajoutons alors que monsieur l'abbé Payerette, assistant-recteur de l'Université Laval, en serait le premier curé.

Nous prévisions sont maintenant réalisés, car monsieur l'abbé Payerette, curé de St-Vincent, a vu le décret érigé en paroisse, sous le titre de St-Eusèbe, cette partie du territoire de St-Vincent situé au nord-ouest de la rue Nonanquet.

A St-Eusèbe, le nouveau curé fit, après la lecture du décret, quelques remarques intéressantes.

C'est le trois septembre dernier que Monsieur Fabre, de regrettable mémoire, curé de St-Vincent, avait fait pour les paroissiens habitant au nord de la rue Nonanquet; c'est à la fin d'octobre que la première pelletée de terre fut levée; c'est au mois de mars, à peine de la fin de l'hiver, commencement des travaux qu'eut lieu la bénédiction de la chapelle par monsieur le chanoine Racicot, vice-recteur de l'Université. Hier, le décret de Monsieur Bruchési a été le commencement de l'œuvre. Il traitait bien sûr la figure des nouveaux paroissiens.

Monsieur le curé fit connaître que dimanche prochain, le 22 du courant, vers les trois heures de l'après-midi, Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, traiterait une cloche pour la nouvelle église. Nous pouvons être certains qu'il y aura une belle démonstration en l'honneur du nouvel archevêque.

Monsieur le curé annonça un grand baptême au profit de la nouvelle église. C'est dans la soirée de lundi, le 23 du courant, qu'aura lieu l'ouverture officielle de cette œuvre de charité.

L'église de St-Eusèbe est située au coin des rues Pallum et Larivière, au nord de la rue Ontario. Les tramways de la rue Wellington et Ontario nous conduisent à quelques pas de l'église nouvelle.

MR BRUCHESI

M. J. M. Samson, artiste peintre, a reçu de MM. les chanoines à l'archevêché, la commande de faire un grand portrait de Sa Grandeur Mgr Bruchési, qu'il se propose de lui présenter prochainement. Cette peinture sera certainement magnifique, car elle est faite d'après la meilleure photographie de Sa Grandeur, qui a posé la semaine dernière, chez nos artistes-photographes, MM. Laprés et Lavergne, de la rue St-Denis. Nous avons eu le plaisir de voir ces photographies, elles sont vraiment superbes, la perfection même de l'art.

CHEVAL EMALLE

Un cheval, conduit par M. Sharpe, entrepreneur de Westmont, a pris le mors aux dents, samedi midi, rue St-Jacques. L'animal est parti de la banque de Montréal, et s'est lancé à une vitesse terrible dans la direction de Pest. La voiture s'est agrippée dans un poteau, à l'angle de la rue St-Jacques et de la Côte St-Lambert, et M. Sharpe a été précipité sur le pavé, mais par un heureux hasard, il n'a reçu que de légères contusions.

La voiture a été mise en pièces, mais le cheval, qui se course sur la rue Notre-Dame, jusqu'en face du palais de justice, où un constable l'a arrêté.

La garde Ville-Marie travaille ardemment à son organisation. La Cie No 1 du bataillon No 1, recevra des demandes d'admission de tout homme d'âge mûr, de cinq pieds six pouces en montant. Adresse, B. P. No 229.

LE MEURTRIER MEECH

Meech transféré de l'hôpital à la prison.

Une petite visite sur la ferme Fletcher au parc de la montagne, hier après-midi, a démontré un état de choses vraiment déplorable. Le meurtre endroit où les familles aiment, surtout le dimanche, à aller goûter un peu de repos, sous l'ombrage, pour oublier un instant les fatigues du labeur quotidien, ressemble à l'horreur qu'il est, à un véritable dépôt. Le gazon disparaît presque entièrement sous une couche de tessons de verres, de papiers et de déchets de toutes sortes. C'est avec beaucoup de peine que l'on peut trouver par-ci, par-là, pour s'asseoir, un endroit propre et qui offre pas de danger. A tout instant on est exposé à mettre le pied ou la main, sur quelque morceau de bouteille et à s'estropier. Il faut marcher avec précaution et avoir l'œil sans cesse ouvert, si l'on veut éviter de se blesser. Ce sont les enfants qui sont surtout exposés. Il est étonnant qu'il n'arrive pas plus souvent d'accidents et la ville peut se considérer comme chanceuse de ne pas être appelée, de ce chef, à démolir ce lieu de débauche.

Meech n'a d'ailleurs fait aucun mouvement de résistance; il paraît parfaitement résigné à son sort. Il a été installé dans l'infirmerie de la prison.

L'assistant détective Coté et le constable Lambert attaché au bureau du grand commandé Bissonnette, se sont rendus samedi après-midi à la demeure du nommé Charles Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou du revolver qui ont été la cause principale de l'échauffourée entre les deux amis.

Un meurtre sur la route de St-Jacques, samedi, à 10 heures, par un nommé M. Meech, accusé d'avoir blessé à coups de revolver Edward Last, au Sault au Récollet. De nouvelles perquisitions ont été faites dans la maison du prisonnier Meech. Lambert a trouvé une partie des habits qui portaient l'accusé le soir de l'attentat, dans une latrine située en arrière de la maison. Il ne restait que des débris de la feuille n'avait pas achevé de consumer. On se souvient que Meech après avoir fait feu sur sa victime, a voulu briser ses habits qui étaient maculés de sang. Il a été impossible cependant de retrouver aucune trace des billets promissaires ou